



La Niouzlette

N°3 spécial Coudoux

oct 2021

L'installation photovoltaïque de l'école élémentaire Danièle Germond à Coudoux est la première d'une « grappe solaire » sur les communes de la basse vallée de l'Arc réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Soleil de l'Arc.

Quelques données :

L'installation solaire comprend 250 modules photovoltaïques de 375 Wc pour une **puissance totale de 93,75 kWc**. La production est entièrement injectée sur le réseau. La production annuelle attendue la première année est de 118 Mwh/an, ce qui correspond à la consommation d'environ 45 logements (hors chauffage et eau chaude).

Le coût total de cette centrale solaire est de 93 k€ HT soit **1 €HT/Wc**. A ces coûts se rajoutent les travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) pour un montant de 13 k€ €HT. Cette installation est financée à 70 % par un prêt bancaire auprès de la NEF, 23 % par la subvention régionale, la part de fonds propres étant de 7%.

2020 : la genèse du projet



En février 2020, l'école de Coudoux est sélectionnée pour une étude de faisabilité sur une première grappe de toitures sur les communes de Coudoux, La Fare Les Oliviers, et Velaux. Le

bureau d'étude OPTE propose l'utilisation de toute la surface de toiture y/c les surfaces orientées au nord pour se rapprocher du seuil de 100 kWc.

En décembre 2020, le Conseil Municipal de Coudoux décide d'accorder un droit d'occupation temporaire des toitures de l'école pour une durée de 20 ans en contrepartie de travaux de MDE. La municipalité de Coudoux a tout de suite adhéré à notre démarche en conformité avec les orientations « agenda 30 » que se fixe la municipalité. Ce feu vert permet d'enclencher à la phase opérationnelle.

1^{er} trim 2021 : la mise en place des contrats



En janvier 2021, Soleil de l'Arc dépose une Demande d'Autorisation de Travaux (DAT) et lance une consultation d'installateurs sur la base d'un cahier des charges qui inclus une étude de structure en

amont de la réalisation. La société Sun Concept Marseille est retenue. La demande de raccordement au réseau électrique est déposée auprès d'Enedis.

2eme trim 2021 : les derniers obstacles



Les résultats de l'étude de structure permettent de valider la compatibilité de la toiture avec la présence de l'installation photovoltaïque. C'est un grand soulagement.

Le Conseil Administration de Soleil de l'Arc retient la proposition conjointe de financement Énergie Partagée Investissement/NEF. La proposition technique et financière d'Enedis est cependant à affiner en modifiant la localisation du raccordement.

Été 2021 ; le chantier



La levée des clauses suspensives au contrat d'installation conclu avec Sun Concept (conformité urbanisme, étude de structure positive, faisabilité technico-

économique du raccordement et obtention des accords bancaires) permet de valider la commande des travaux. Un plan de prévention Hygiène, Sécurité et Environnement est mis au point avec les services techniques de Coudoux et l'entreprise Sun Concept. L'attention aux aspects sécuritaires est une préoccupation majeure pour un établissement recevant du public et en particulier de jeunes enfants.

Le chantier débute le 19 juillet et s'achève le 12 août. Le contrôle technique établit un rapport positif qui permet à la commission sécurité de valider l'ouverture de l'école pour la rentrée scolaire.



L'installation sera prochainement raccordée au réseau.